

DOSSIER DE CANDIDATURE

**SUR UN POSTE D'ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ À L'UNIVERSITÉ
PARIS 8**

Les emplois sont publiés sous la dénomination « second degré » sans précision quant à la nature de l'emploi. Ils peuvent être pourvus par des professeurs agrégés ou certifiés.

L'ouverture des candidatures est fixée du **lundi 18 mars 2019, 10 heures** (heure de Paris) **au vendredi 12 avril 2019, 16 heures**, (heure de Paris).

Ce dossier doit contenir toutes les pièces exigées par la réglementation en vigueur, classé au sein du fichier **dans l'ordre suivant** :

1. La déclaration de candidature datée et signée,
2. une lettre de motivation à l'attention de la présidente de l'université Paris 8.
3. un curriculum vitae détaillé,
4. une copie de l'arrêté justifiant du dernier classement dans le corps et le grade d'enseignant du second degré,
5. une copie du dernier arrêté d'affectation,

Pour les personnels en position autre que l'activité, une copie de l'arrêté indiquant leur position administrative (détachement, disponibilité, congé, décision de report de nomination, arrêté de congé sans traitement...),

Aucun dossier envoyé par mail ne sera accepté

